

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-09-002

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Laetitia TISSEYRE, Angélique FOUSTER  
Eric CHARRE en visioconférence

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET  
M. Ludovic THIVOLLE donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Madame Emilie BOULET a été élue secrétaire de séance.

**Subvention Etat - fonds-vert - 2024  
Amélioration énergétique de la salle polyvalente**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'estimatif concernant la rénovation et extension de la salle polyvalente pour un montant total de travaux de 770 000 € HT.

La part à l'amélioration énergétique de la salle polyvalente a été estimée à 214 000 € HT

Demande l'aide de l'état par le biais du fonds vert.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DEMANDE** une aide pour l'amélioration énergétique de la salle polyvalente par le biais du fonds-vert 2024.

**DIT** que le plan de financement peut être ainsi fait :

Amélioration énergétique de la salle polyvalente	214 000 € HT
<b>Participation sollicitée Etat Fonds-Vert 2024 56.64 %</b>	<b>121 200 €</b>
Participation Conseil Régional demandée 23.36 %	50 000 €
Autofinancement 20.00 %	42 800 €

**DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire  
Christian PALLARES



Accusé de réception en préfecture  
066-216600056-20240913-202409002-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024